



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT TACITE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542500316		
Demande du : Date de demande de pièces : Dossier complet depuis le :	06/11/2025 - affichée en Mairie le : 10/11/2025 06/11/2025	Lotissement de 4 lots sans espaces ni équipements communs
Par :	Monsieur HERRERO GUIGUE Alain	
Demeurant à :	243 Chemin des Guigue 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	
Pour des travaux de :	Division en vue de construire	
Sur un terrain sis :	243 Chemin des Guigue 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastéré : BR-0798	

**Vu les avis relatifs à l'assainissement, l'adduction d'eau potable, la collecte des déchets, le canal de L'isle et la simulation du syndicat Durance-Ventoux pour la pose d'un poteau d'incendie(PC 0840542500057)
Vu la demande d'avis à ENEDIS**

Le présent certificat confirme que la déclaration préalable de Monsieur HERRERO GUIGUE Alain n'a fait l'objet d'aucune décision d'opposition à ce jour.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (à télécharger sur service-public.fr) devra être déposée en Mairie dès la fin des travaux.

Décision exécutoire le **23 DEC. 2025**

L'Isle sur la Sorgue, le **23 DEC. 2025**

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme



Françoise MERLE

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS** : La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement ...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
- **DUREE DE VALIDITE** : Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **3 ans** à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité. (
- **AFFICHAGE** : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **UN MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).
- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES** : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.



- 1 DEC. 2025

N° courrier : 6412
Service : URBA

Lagnes le 26/11/2025

URBA

Objet pour info :

HOTEL DE VILLE
SERVICE URBANISME
84800 L'ISLE / SORGUE

Éléments fournis par

Objet : Permis n° PC0840542500316

Service :

N° de réponse :

Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de la demande n° **PC0840542500316**

Pour la parcelle : 054 BC 466

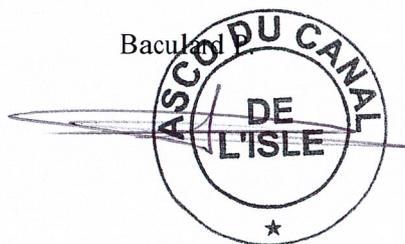
PARCELLE NON INCLUSE DANS NOTRE PERIMETRE.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

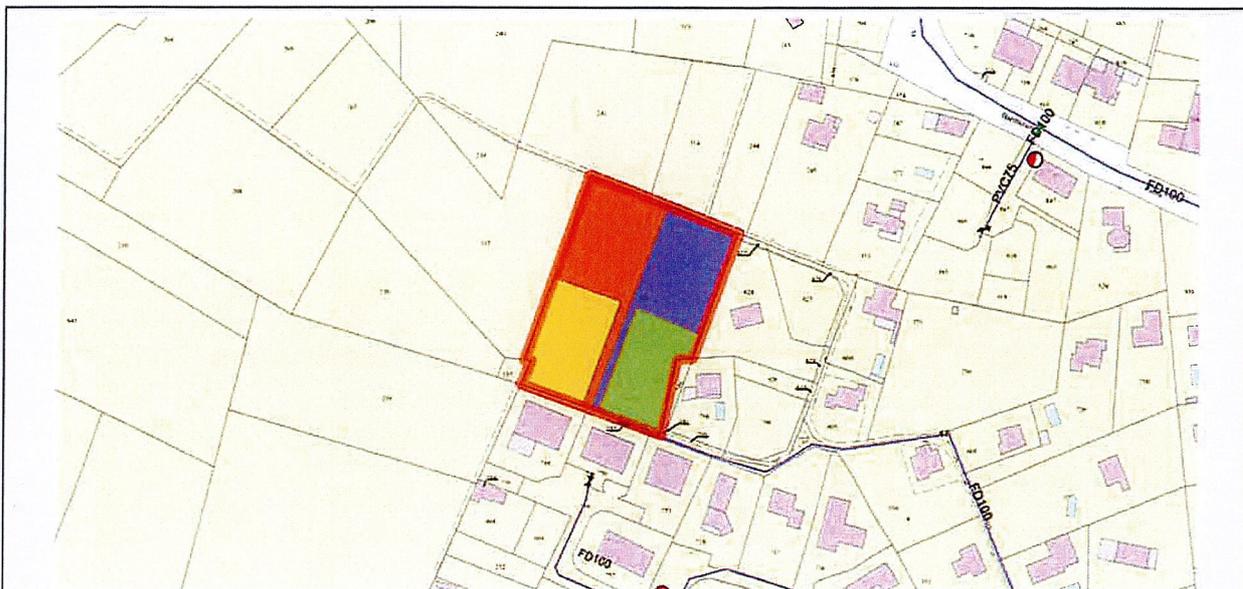


Le Conducteur

Bacul



L ISLE SUR LA SORGUE
Numéro d'autorisation DP0840542500316



	Instruction d'une autorisation d'urbanisme Service de l'Eau Potable	Numéro d'autorisation DP0840542500316
29, Chemin du pont 84460 CHEVAL-BLANC Téléphone : 04 90 06 68 68 Courriel : contact@sedv84.fr	<u>Demandeur</u> : HERRERO GUIGUE Alain <u>Ref. Cadastreales</u> : BR-0798	Date de réception 24/11/2025 Date de réponse 02/12/2025 Signature
Réponse Les 4 lots sont raccordables par des "branchements longs".		

Demande d'avis reçue par le ASST le : 24/11/2025



Communauté de Communes
PAYS DES SORGUES
MONTS DE VAUCLUSE

Service Assainissement

AVIS SUR LE RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS DE COLLECTE DES EAUX USEES

N° DU DOSSIER	NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	TYPE DE PROJET
DP0840542500316	ALAIN HERRERO	243 chemin des Guigues à L'Isle sur la Sorgue (BR 798)	Demande DP pour divisions en 4 lots en vue de Construire

Zonage Assainissement :	<input checked="" type="checkbox"/> Collectif	<input type="checkbox"/> Futur Collectif	<input type="checkbox"/> Non Collectif
--------------------------------	---	--	--

PFAC/PFAC-AD :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
-----------------------	------------------------------	---

1) ETAT DES PARCELLES CADASTREES :

- desservie(s) au droit par le réseau d'assainissement
- non desservie(s) par le réseau d'assainissement collectif mais raccordable par l'intermédiaire d'un réseau privé
- non desservie(s) par le réseau d'assainissement collectif.

COLLECTE DES EAUX USEES - ASSAINISSEMENT

La parcelle BR 798 objets de la présente déclaration préalable, **est en zonage d'assainissement collectif**. Le raccordement au réseau d'eaux usées communal est obligatoire.
Il devra se faire sur le réseau public existant rue des Théologiens par l'intermédiaire d'un réseau privé.

Le réseau privé sur la parcelle doit être parfaitement étanche aux eaux de pluie, nappes etc....

Les eaux pluviales ou de piscine ne doivent en aucun cas rejoindre le réseau d'assainissement.

Une participation à l'assainissement collectif (PFAC) sera à prévoir dans le cadre du dépôt d'un permis de construire.

Avis rédigé par : BG

Visa technicien Service Assainissement :

Date : 28/11/2025

Transmis au Service Urbanisme le : 28/11/2025



ENEDIS - Accueil Urbanisme

Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE - Service urbanisme
Hôtel de ville Rue Carnot
BP 50038
84801 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE CEDEX 01

Courriel : pads-urbanisme@enedis.fr
Interlocuteur : FINOT Geraldine

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme
Il est très important de nous communiquer le numéro de cette DP au moment du dépôt du/des futur(s) permis de construire.

Aix en Provence, le 23/12/2025

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme **DP0840542500316** concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 243 , Chemin des Guigue
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE
Référence cadastrale : Section BR , Parcelle n° 798
Nom du demandeur : HERRERO GUIGUE Alain

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un lotissement, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 18 kVA par lot.

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, le raccordement de ce projet au réseau public de distribution nécessite un branchement **avec des travaux sur le réseau (extension)**.

Cette réponse est donnée à titre indicatif et est susceptible d'être revue dans le cas :

- de la non obtention des servitudes de passage éventuellement nécessaires ;
- de la non obtention des autorisations administratives ou de prescriptions administratives ;
- d'une évolution du réseau électrique depuis la date de la demande en objet ;
- d'une évolution de la demande du pétitionnaire (puissance, situation...).

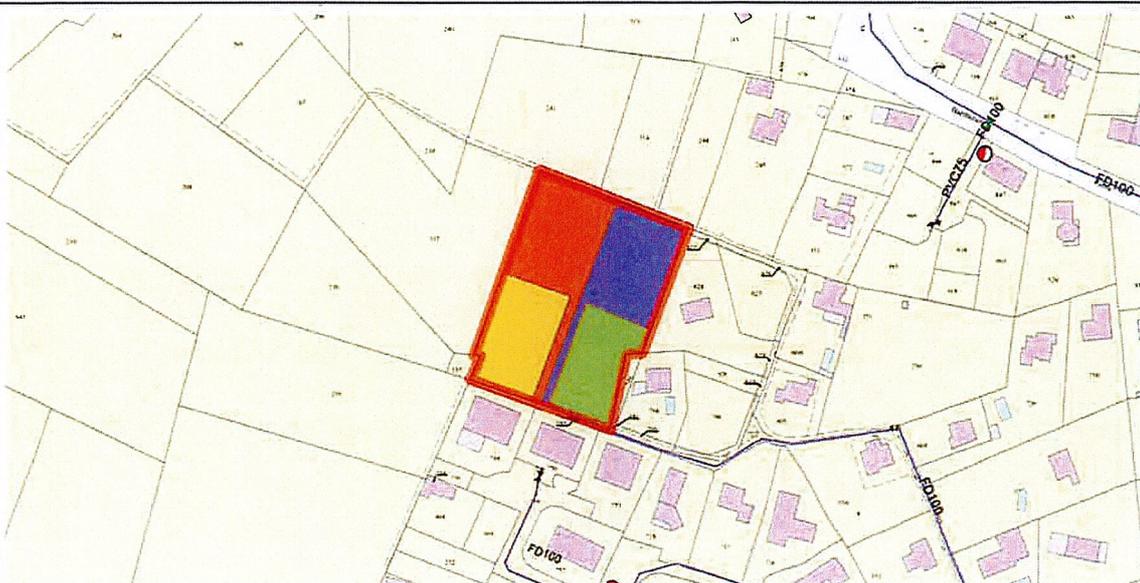
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Responsable Service Urbanisme CU/AU

DRI Provence Aples du Sud -

Agence Raccordement Marché d'affaires
445 rue André Ampère 13290 AIX En Provence

L ISLE SUR LA SORGUE
Numéro d'autorisation DP0840542500316



 <p>SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VERDON</p>	<p>Instruction d'une autorisation d'urbanisme Service de l'Eau Potable</p>	<p>Numéro d'autorisation DP0840542500316</p>
<p>29, Chemin du pont 84460 CHEVAL-BLANC</p> <p>Téléphone : 04 90 06 68 68 Courriel : contact@sedv84.fr</p>	<p><u>Demandeur</u> : HERRERO GUIGUE Alain <u>Ref. Cadastreales</u> : BR-0798</p>	<p>Date de réception 24/11/2025 Date de réponse 02/12/2025 Signature</p>
<p>Réponse</p> <p>Les 4 lots sont raccordables par des "branchements longs".</p> 		